

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 130484

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur l'article 8 de l'ordonnance n° 45-2592 du 2 novembre 1945 relative au statut des huissiers. Un décret en Conseil d'État doit prévoir les conditions dans lesquelles la chambre nationale des huissiers tient à jour la liste des personnes ayant consenti à recevoir un acte de signification par voie électronique. Or, à ce jour, ce décret n'a toujours pas été publié. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour accélérer la publication de ce texte.

Données clés

Auteur: M. Jean-Pierre Grand

Circonscription: Hérault (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 130484

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé: Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2216 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)